



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2006

Original : français

Soixante et unième session

Point 82 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Abdelhamid **Gharbi** (Tunisie)

1. Le point intitulé « Réduction des budgets militaires » a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de l'Assemblée générale conformément à ses résolutions 34/142 B du 12 décembre 1980 et 60/44 du 8 décembre 2005.
2. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'inscrire ce point à son ordre du jour et de le renvoyer à la Première Commission.
3. Lors de sa 1^{re} séance, le 28 septembre 2006, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions de désarmement et de sécurité internationale qui lui ont été renvoyées, à savoir les points 82 à 97; celui-ci a eu lieu de la 2^e à la 7^e séance, du 2 au 6 octobre et le 9 octobre (voir A/C.1/61/PV.2 à 7). Les débats thématiques sur ces points de l'ordre du jour ont eu lieu et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 8^e à la 19^e séance, du 9 au 12 octobre, du 16 au 20 octobre et le 23 octobre (voir A/C.1/61/PV.8 à 19). Des décisions sur les projets de résolution ont été prises de la 19 à la 23^e séance, le 23 octobre, du 25 au 27 octobre et le 30 octobre (voir A/C.1/61/PV.19 à 23).
4. Pour son examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires » (A/61/133 et Add.1).
5. Aucune proposition n'a été présentée et aucune décision n'a été prise par la Commission au titre de ce point de l'ordre du jour.

